

A Montreuil le 6 février 2021.

Vidéosurveillance dans les ateliers : La direction anglaise persiste, Mais que compte faire la direction française ?

LA CGT, POUR LE RESPECT DE VOS DROITS!!...

MESSIEURS, IL Y A PLUS GRAVE
QUE LA COVID POUR LE PATRONAT...

LA CGT!!



Lors du dernier Comité d'Entreprise Européen (CEE) du 22 janvier 2021, les membres du bureau exécutif, accompagnés d'un avocat, sont venus faire état de la position du groupe DS Smith sur l'implantation de caméras sur les sites en Europe, donc en France aussi. Par ailleurs, avec l'aide de cet avocat, le bureau exécutif a rédigé un document d'orientation. L'objectif pour DS Smith de ces caméras serait de protéger les salarié.es contre les accidents du travail, ce dont doute la **FILPAC-CGT DS Smith France**.

Devant une direction anglaise qui persiste dans sa folie de caméras, les élu.es **FILPAC-CGT DS Smith France** au **CEE** ont déjà exprimé leur position en application avec la législation française et se sont farouchement opposé.es à l'installation de caméras dans nos sites de production, car pour la **FILPAC-CGT DS Smith France**, ces caméras ne seront pas là pour protéger les salarié.es des accidents de travail, mais pour dédouaner DS Smith de ses responsabilités d'employeur lors d'un accident du travail, **RIEN D'AUTRE !**

Mais voilà ce que dit la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)** à ce sujet : « *Elles ne doivent pas filmer les employés sur leur poste de travail, sauf circonstances particulières (employé manipulant de l'argent par exemple, mais la caméra doit davantage filmer la caisse que le caissier ; entrepôt stockant des biens de valeurs au sein duquel travaillent des manutentionnaires). En effet, sur le lieu de travail comme ailleurs, les employés ont droit au respect de leur vie privée. Les caméras ne doivent pas non plus filmer les zones de pause ou de repos des employés, ni les toilettes* »

Même si la direction anglaise a lourdement insisté sur ces caméras, reste à voir ce que fera la direction française, car il semblerait pour la **FILPAC-CGT DS Smith France** que cette dernière reste bien cachée à l'abris des bombes et ne voudrait surtout avoir à prendre une responsabilité sur ce sujet car quelque soit sa décision, elle devra faire face à du mécontentement, soit celui de quelques hauts dirigeants, soit à celle de plus de 3500 salarié.es en France. En tout état de cause, la direction devra répondre prochainement aux élu.es **FILPAC-CGT DS Smith France**, et espérons que notre direction française se montre raisonnable.

La FILPAC-CGT DS Smith France.